

SÉANCE DU 5 FEVRIER 2020

DÉCISION N° 2020 / 22 / ZAC DE LA PLAINE SAULNIER / 1

**DECLARATION DE PROJET DE LA ZAC DE LA PLAINE SAULNIER (93)
EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE SAINT-DENIS**

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L.123-19,
- vu les articles 9 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024,
- vu le courrier de Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Seine-Saint-Denis, en date du 27 janvier 2020, agissant en tant qu'autorité organisatrice de la participation du public prévue à l'article L. 123-19 du code de l'environnement, demandant à la CNDP la désignation d'un garant au titre de l'article 9 de la loi n°2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme de Saint-Denis, et concernant la ZAC de la Plaine Saulnier, incluant le centre aquatique olympique (93),

Considérant :

- que les enjeux locaux environnementaux, sanitaires, socio-économiques et d'aménagement urbains sont majeurs,
- qu'il est nécessaire de prévoir des modalités de participation en présentiel à définir par le préfet, autorité organisatrice de la participation avec les garants, en complément de la consultation par voie électronique,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Madame Sylvie DENIS-DINTILHAC et Monsieur Jean-Louis LAURE sont désignés garants de la procédure de participation par voie électronique pour la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Saint-Denis (93).

Article 2 :

La présente décision annule et remplace la décision n°2020 / 13 / ZAC de la Plaine Saulnier / 1 du 8 janvier 2020, publiée au Journal Officiel de la République française le 18 janvier 2020.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Journal Officiel de la République française.

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jouanno.', is written over a long, horizontal, slightly curved line that serves as a baseline for the signature.

Chantal JOUANNO